095-269502944-20261007-20a202609-DE
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Ville de Vauréal

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE L'HAUTIL

N° 20a/2026/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 0

Date de la convocation : 8 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de la Commune de Vauréal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Vice-Présidence de Madame Régine WATERLOT.

Etaient présents :

Mmes: R. WATERLOT, M-C. SYLVAIN, J. FRASCA, C. DE BEER, D. LORY, S. DUFAYET,
Mrs: B. GABIRON, A. ARIF, P. SAINTE-CROIX, M. CHOUCHENE,

Excusées :

R. LANTERI, B. AVIGNON, M. POULAIN, M-P FAUCON,

Absent :

JC. CONSTANTIN, S. BAOUDJ, M. DEMBELE

095-269502944-20261007-20a202609-DE
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION N°20a/2026/09

NOMENCLATURE ACTES : ***8.2 Aide Sociale***

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BENEFICIAIRES DU RSA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

Sur proposition de Madame Régine WATERLOT adjointe au Maire chargée du développement social, et Vice-Présidente du CCAS,

VU les articles L.1612-12, 13 et 14, et L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux comptes de gestion et aux comptes administratifs

VU les articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'administration du CCAS,

Vu la délibération N°10a/2026/05 du 20 mai 2026 portant sur la nomination de la vice-présidente du Centre communal d'action sociale, madame WATERLOT Régine.

Vu l'arrêté permanent n°01/2026/05 portant sur la délégation pouvoir et de Signature au vice-président.

VU l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les compétences du conseil d'administration du CCAS,

CONSIDERANT la convention avec le Département du Val d'Oise concernant l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA, public isolé,

CONSIDERANT le travail de partenariat avec France Travail au titre de l'accompagnement global,

CONSIDERANT que le CCAS reste un relais de proximité pour accompagner les publics éloignés de l'emploi,

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
DÉCIDE À L'UNANIMITE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

ARTICLE 1 : d'autoriser Madame Régine WATERLOT, Vice-Présidente du CCAS, à signer la convention entre le CCAS et le Département du Val d'Oise,

ARTICLE 2 : La présente délibération pourra être contestée dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Président du CCAS de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 : d'autoriser Madame le Vice-président du CCAS à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de Vauréal.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Pour le maire, président du CCAS
de Vauréal,
Par délégation,

Régine WATERLOT
Vice-Présidente du CCAS

CCAS DE VAUREAL (VAL D'OISE)

Date exécutoire :
.....

Date de notification :
.....

Date d'affichage :
.....